



COMMUNE DE ACQ

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 10 février 2026, le Conseil municipal de la Commune de Mairie de Acq s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Alain BARTIER, suivant convocation transmise le 10 février 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BARTIER Alain, BATON Stéphane, BLANC Ingrid, BOITEL Patrick, BRIET Cédric, DESBONNET Guillaume, DUHAMEL Fabien, FRANÇOIS Lucien, MANIA Stéphanie, OTENDE Juliette

Absents : ALDEGHERI Patrick, FOURMEAUX Jean-François, GERVAIS Philippe, MAYEUR Gilbert

Secrétaire de séance : FRANÇOIS Lucien

Nombre de conseillers :

- En exercice : 14
 - Présents : 10
 - Votants : 10
-

La séance du conseil municipal débute à 19:30. Il est fait appel des membres de l'assemblée permettant de constater que le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est désigné en la personne de Lucien FRANÇOIS.

Le président de la séance, Alain BARTIER, rappelle l'ordre du jour :

1. Convention cadre Pass Jeune
2. Tarifs communaux
3. Approbation de l'inventaire des chemins ruraux
4. Répartition des dépenses du RPI - année 2025

En amont de l'étude des dossiers, il est proposé aux conseillers municipaux de procéder à la validation du procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal. Celui-ci est validé à l'unanimité.

2026-001 - Convention cadre Pass Jeune

Monsieur le Maire propose de poursuivre le partenariat avec la ville d'ARRAS pour le dispositif PASS'JEUNE en faveur des ados du village.

Le PASS'JEUNE est une offre de la Mairie d'ARRAS à destination des ados de 11 à 17 ans. Il consiste à offrir un accès illimité aux piscines municipales, musée médiathèque, de plusieurs entrées gratuites aux loisirs de proximité (Cinéma, bowling, cité nature, office de tourisme). Une offre à tarif préférentiels selon les offres des opérateurs. Ces réductions sont déjà supérieures à celles pratiquées dans la politique tarifaire de l'équipement.

Des offres des villes-partenaires dans le cadre de leur contribution à l'offre de services.

Des offres gratuites à destination des familles des bénéficiaires du PASS'JEUNE et en option la possibilité de disposer d'une carte annuelle de transport publics à tarif réduit.

Dans le cadre d'une convention ce PASS'JEUNE peut être proposé aux adolescents de communes de la communauté Urbaine via la signature d'une convention et la prise en charge d'une partie de cette offre par la commune.

Chaque PASS'JEUNE contracté coûte 35€ à la commune. Pour les adolescents qui y souscrivent, le PASS'JEUNE ne coûte que 10 €.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de maintenir son adhésion au dispositif PASS'JEUNE proposé par la ville d'ARRAS.

Le conseil municipal :

- Autorise le maire à signer la convention cadre d'adhésion au PASS'JEUNE.
- Choisit la formule sans l'option transport avec la carte jeune Artis
- Limite le nombre de Pass'Jeune à 20 par an.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-002 - Tarifs communaux

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la séance a pour objet le maintien de la totalité des tarifs communaux listé ci dessous :

Tarifs des concessions funéraires

La dimension pour les terrains concédés est de : pour une concession simple : 3 m² (1.20m x 2.50m), pour une concession double : 5 m² (2m x 2.50m)

La durée des concessions à 30 ans renouvelable

Le prix de vente à 40 euros le m² soit : pour une concession simple : 120€, pour une concession double : 200€

Tarif de la cantine scolaire d'Acq

Le maire rappelle que le prix des repas avait été fixé par délibération à 4.40 euros le 1er septembre 2020. Le conseil municipal décide de maintenir le tarif proposé.

Tarifs des Accueil de Loisirs



Tarification 2026

• Acquois

| Quotient Familial | Mercredis Récréatifs | Journée SANS Cantine | Journée AVEC Cantine |
|-------------------|----------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 0 - 617 | 2.6 € / matinée | 5.25 € / j soit 26.25 € / sem. | 6.25 € / j soit 31.25 € / sem. |
| 618 - 1286 | 3.5 € / matinée | 7 € / j soit 35 € / sem. | 8.25 € / j soit 41.25 € / sem. |
| 1287 et + | 4.25 € / matinée | 8.5 € / j soit 42.5 € / sem. | 10 € / j soit 50 € / sem. |

• Extérieurs

| Quotient Familial | Mercredis Récréatifs | Journée SANS Cantine | Journée AVEC Cantine |
|-------------------|----------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 0 - 617 | 3.85 € / matinée | 7.75 € / j soit 38.75 € / sem. | 9.25 € / j soit 45 € / sem. |
| 618 - 1286 | 5.15 € / matinée | 10.25 € / j soit 51.25 € / sem. | 11.75 € / j soit 58.75 € / sem. |
| 1287 et + | 6.5 € / matinée | 13 € / j soit 65 € / sem. | 14.5 € / j soit 72.5 € / sem. |

Nous travaillons en partenariat avec la CAF, il y a donc possibilité de déduire des factures les aides aux temps libre Pour ce faire il vous suffit de nous fournir un double de votre feuille verte « Aide aux temps libres » de la CAF afin de déduire 3.4€/j/enf sur les vacances ou 1.7€/mat/enf pour les mercredis récréatifs.

ATTENTION : Afin que la tarification puisse être correctement appliquée, merci de nous faire parvenir votre N° Allocataire CAF. A défaut, le tarif le plus élevé vous sera appliqué.

Tarifs de séjours de vacances

TARIFICATION SELON LE QUOTIENT FAMILIAL

| Quotient familial | Tarif à la journée 1 ^{er} enfant | Tarif à la journée 2 ^{ème} enfant | Soit pour 15 jours 1 ^{er} enfant | Soit pour 15 jours 2 ^{ème} enfant |
|-------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| 0 - 617 | 18 € | 14.40 € | 270 € | 216 € |
| 617 – 1286 | 19,50 € | 15.60 € | 292,50 € | 234 € |
| 1287 et + | 21 € | 16.80 € | 315 € | 252 € |

Tarif de location salle des fêtes

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Location à un habitant de la commune Lunch pour un habitant de la commune | 200 € <i>limité à une locations/an</i> |
| Location pour les extérieurs à la commune Lunch pour les extérieurs à la commune | 500 € |
| café d'enterrement pour un habitant de la commune | 80 € |
| café d'enterrement pour les extérieurs à la commune | 120 € |
| Sous-sol de la salle des fêtes (à louer avec la salle des fêtes) | 200 € <i>loué uniquement pour les mariages</i> |
| Forfait gaz | <i>au prix réel de la consommation</i> |
| Couverts | 0,80 € <i>à la personne</i> |
| Forfait électrique | <i>au prix réel de la consommation</i> |
| Les objets cassés seront facturés au prix de remplacement majoré de 20% | |
| Mise à disposition de tables et chaises | prêtées sous caution (chèque). |

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

2026-003 - Approbation de l'inventaire des chemins ruraux

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour de l'inventaire des chemins ruraux a été réalisé en février et approuvé par délibération du conseil municipal.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 14 chemins ruraux sur le territoire de la commune.

Un nouveau recensement des chemins ruraux de la commune a été effectué par l'association chemin ruraux des hauts de France.

Considérant qu'en vertu de l'article L161-1 du code rural et de la pêche maritime "les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affecter à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voie communales. Ils font partie du domaine privé de la commune".

Considérant que le maire agit en tant que personne en charge "de la police est de la conservation des chemins ruraux" d'après l'article L161-5 du code rural et de la pêche maritime.

Considérant que ces espaces, outre leur usage agricole, présentent de multiples intérêts (écologique, historique, paysager, touristique).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le recensement des chemins ruraux.

En conclusion, et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité se prononce pour le recensement des chemins ruraux de la commune, et cartographié en annexe.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Non votant : 0

A la suite de quelques échanges entre les membres du conseil, il est proposé de reporter ce point à une prochaine séance. Le conseil prend acte de ce report.

- Les allées du cimetière ont été refaites suite aux travaux de démolition des anciennes concessions (13). - L'entretien printanier des espaces verts est en cours par la société Paysanord sur l'ensemble du village. - A la salle des fêtes, la porte entre la grande salle et la cuisine a été remplacée. - Une plantation de haies (150 mètres) est programmée le 19 février, à 9h, chemin de la Vallée, en collaboration avec l'association Chemins en campagne. - Les allées du cimetière ont été refaites suite aux travaux de démolition des anciennes concessions (13). - L'entretien printanier des espaces verts est en cours par la société Paysanord sur l'ensemble du village. - A la salle des fêtes, la porte entre la grande salle et la cuisine a été remplacée. - Une plantation de haies (150 mètres) est programmée le 19 février, à 9h, chemin de la Vallée, en collaboration avec l'association Chemins en campagne.

Alain BARTIER indique que l'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 22:00.

Le président de séance,
Alain BARTIER



Le secrétaire de séance,
Lucien FRANÇOIS